

*Date de dépôt : 2 mai 2011*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Fabiano Forte, Vincent Maitre, Jean Romain, Christo Ivanov, Pierre Conne, Philippe Schaller, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, Olivier Norer, Eric Bertinat, Jacques Béné, Michel Forni, Christina Meissner, Antoine Bertschy, Stéphane Florey, Francis Walpen, Patrick Lussi, Eric Leyvraz, Philippe Morel, Ivan Slatkine, François Gillet et Antoine Barde : pour le maintien du Musée des Suisses dans le Monde à Penthes**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 octobre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève*  
*considérant :*

- le rayonnement du Musée des Suisses dans le Monde installé depuis plus de trente ans au Château de Penthes à Pregny-Chambésy, sur la base d'un contrat d'usufruit entre le canton de Genève et la Fondation pour l'histoire des Suisses dans le Monde ;
- le rôle apprécié de cette institution d'importance nationale dans la vie genevoise et suisse ;
- les efforts entrepris ces dernières années par le Musée des Suisses dans le Monde pour renouveler son offre culturelle et ses investissements liés à la modernisation de l'institution ;
- l'importance pour un musée non subventionné de l'appui financier de mécènes privés ;
- la difficulté de mobiliser le mécénat privé en l'absence d'un projet pérenne ;

- le refus des autorités genevoises de prolonger le contrat de bail liant l'Etat de Genève à la Fondation depuis 1978 pour une durée de 30 ans ;
- les diverses utilisations du Domaine de Penthes actuellement à l'étude ;

*invite le Conseil d'Etat*

- à entamer sans tarder des pourparlers avec la Fondation pour l'histoire des Suisses dans le Monde en vue d'assurer le maintien, à Genève, du Musée des Suisses dans le Monde ;
- à prendre les mesures appropriées pour éviter une fermeture du restaurant et du centre de conférences de Penthes ;
- à tenir le Grand Conseil informé des résultats de ces pourparlers et des mesures éventuelles qu'il entend prendre pour développer et dynamiser le site.

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Dans la perspective de la prochaine échéance du contrat d'usufruit dont bénéficie la Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde, le Conseil d'Etat a entamé une réflexion sur l'affectation du domaine de Penthes. Cette réflexion prend notamment en compte la qualité du domaine, son emplacement géographique à proximité des institutions de la Genève internationale et son potentiel de valorisation.

En mai 2010, le Conseil d'Etat a ainsi décidé de mettre en place un groupe de travail interdépartemental chargé d'étudier l'opportunité de développer à Penthes un lieu de rencontre de haut niveau des différents acteurs de la Genève internationale.

Soucieux d'associer les actuels utilisateurs du domaine, le Conseil d'Etat a demandé que le développement du projet se fasse en concertation avec la Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde. Le gouvernement a également souhaité qu'il soit prévu de maintenir, sans interruption, l'activité

publique du restaurant ainsi que de garantir l'accès public au parc arboré du domaine de Penthes.

Entre septembre et décembre 2010, avec le soutien d'une mandataire externe, plus de 150 personnes ont été consultées, y compris des directeurs d'organisations internationales, des ambassadeurs de missions étrangères, des fonctionnaires du DFAE, des utilisateurs actuels du domaine, des professeurs, des représentants des milieux économiques, des journalistes et des responsables cantonaux et communaux concernés. Il leur a été demandé à toutes quelles activités elles souhaitaient voir se développer à Penthes. Des interlocuteurs ont aussi été rencontrés à l'étranger. Des visites ont ainsi été effectuées dans trois institutions britanniques jouissant d'une solide réputation en matière de rencontres internationales (Wilton Park, Ditchley Foundation et Chatham House) et dans un club international en Belgique (Château Saint-Anne).

A la suite de ces consultations, le groupe de travail a soumis au Conseil d'Etat plusieurs options de valorisation du domaine. Lors de sa séance du 19 janvier 2011, le Conseil d'Etat a décidé de privilégier l'option ayant fait l'objet des manifestations d'intérêt les plus nombreuses et les plus solides. L'option en question reviendrait à développer à Penthes un centre pour la coopération mondiale (ci-après "le centre"). La possibilité que ce centre intègre des activités de type club international sera par ailleurs examinée.

Le besoin exprimé pour un tel centre découle du constat que, si la coopération internationale est de plus en plus nécessaire, les institutions qui en ont la responsabilité avancent souvent en ordre dispersé et que certaines des grandes négociations en cours peinent à se conclure. Le centre souhaité devrait donc à la fois promouvoir des méthodes de coopération plus efficaces et apporter des éléments de solutions concrets aux défis auxquels le monde est confronté.

Genève a une carte unique à faire valoir en la matière. Elle accueille en effet sur son territoire des experts de toutes les questions internationales du moment: migrations, désarmement, santé publique, environnement, commerce, affaires humanitaires, droits de l'homme, normes du travail, télécommunication ou propriété intellectuelle. Elle peut aussi faire bénéficier de savoir-faire issus de modes de coopération innovants développés par certaines organisations comme le CERN, des compétences développées par des institutions académiques de haut niveau dans l'ensemble de la région lémanique, de la présence de nombreuses entreprises multinationales et de possibilités de synergies interdisciplinaires qu'aucun autre lieu au monde ne peut offrir.

Il incombe aux autorités hôte de mettre en valeur cette exceptionnelle plateforme. En effet, elles seules ont, du fait de leur position, une vision panoramique de l'ensemble des ressources disponibles à Genève. En aidant les acteurs internationaux basés à Genève à remplir leur mission commune, l'Etat soutient la construction d'un monde plus sûr, plus prospère et plus juste. Il contribue ainsi à renforcer la vocation internationale de Genève.

Concrètement, le centre devrait offrir à la fois une expertise de premier plan (connaissance approfondie des domaines de la gouvernance mondiale et solide réseau de contacts internationaux) et une logistique impeccable (salles de rencontre, techniques de conduite de réunion, outils de communication, restauration, voire hébergement).

Plusieurs institutions de réputation internationale ont d'ores et déjà fait connaître leur intérêt pour diriger ou participer à la direction d'un tel centre.

Le Conseil d'Etat a décidé d'inviter tous les partenaires intéressés, en Suisse comme à l'étranger, à lui présenter un projet de centre intégrant les caractéristiques susmentionnées. Les projets devront être rendus d'ici au 31 août 2011. Ils intégreront notamment un programme de travail pour les cinq premières années, un plan financier précis, une analyse des risques et opportunités, une proposition de statut juridique et des expressions d'intérêt des utilisateurs et partenaires potentiels. Les projets rendus devront aussi examiner l'opportunité d'intégrer au centre un club international mettant à disposition un lieu de rencontre et de détente.

D'un point de vue économique, le Conseil d'Etat souhaite que le centre soit autonome dans les meilleurs délais. Une contribution cantonale est envisageable sous la forme d'une mise à disposition gracieuse du terrain et des bâtiments, voire d'une aide financière pour réaliser les aménagements nécessaires à la valorisation du site et d'une subvention, d'une durée maximale de trois ans, pendant la période d'installation. Pour le reste, le partenaire à qui la responsabilité du centre aura été confiée devra trouver les financements nécessaires. Des ressources pourraient notamment venir de l'exploitation du restaurant, de la location des salles de réunions et de réceptions, des contributions payées par les utilisateurs du centre, de l'activité hôtelière et de mécènes privés.

Le Conseil d'Etat prendra avant le 31 décembre 2011 une décision quant au suivi qu'il souhaitera donner aux projets qu'il aura reçus. Les critères de choix seront notamment l'adéquation avec la mission fixée par le Conseil d'Etat, le poids sur les finances publiques et la qualité des expressions d'intérêt des utilisateurs potentiels.

En parallèle des démarches précitées, le 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil d'Etat a fait part à la Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde de son souhait de ne pas renouveler l'usufruit dont bénéficie ladite fondation et qui arrivera à échéance le 31 janvier 2012.

A cette occasion le Conseil a également considéré que cette situation était susceptible de provoquer pour ladite fondation une incertitude financière et a décidé de traiter cette question.

Si le projet de centre retenu ne devait pas être compatible avec le maintien des activités de la Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde à Penthes, il serait proposé à la Fondation un nouveau contrat avec échéance coulissante de trois ans. La Fondation disposerait donc de trois ans pour trouver, avec le soutien de l'Etat, un autre lieu pour poursuivre ses activités à Genève. Il pourrait être demandé à la Fondation de modifier la disposition de certaines de ses activités à l'intérieur du domaine afin de permettre le développement du nouveau projet. La Fondation disposerait durant cette période de la latitude voulue pour redéterminer avec ses mécènes le cadre et la hauteur d'un engagement renouvelé. Enfin, des discussions seront engagées sur la question des impenses de l'usufruitière.

En parallèle à ces démarches, la question du relogement du musée militaire genevois, occupant actuellement le pavillon Dufour à Penthes, doit être traitée également. Une étude de faisabilité sera effectuée durant le premier semestre 2011 par l'office des bâtiments et le service des affaires militaires, en étroite collaboration avec l'association du musée militaire genevois, favorable à une telle démarche.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER